**[MODE D’EMPLOI POUR ORGANISER UN ATELIER](https://coopalimstrasbourg.com/mode-demploi-pour-organiser-un-atelier/%22%20%5Co%20%22MODE%20D%E2%80%99EMPLOI%20POUR%20ORGANISER%20UN%20ATELIER)**

**MODE D’EMPLOI POUR ORGANISER UN ATELIER**

Vous souhaitez proposer un atelier, vous aussi, à d’autres membres – et non-membres – de la Coopalim : voici des indications. Vous pouvez aussi consulter le *memento*, plus court, qui propose un compte à rebours de ce que vous devez prévoir.

**Objectifs des ateliers :**

–     Favoriser le lien social, partager un moment convivial entre adhérent-es de Lalouet’Coop, et aussi avec les non adhérent.e.s, habitant.e.s du quartier, curieux.ses intéressé.e.s.
–     Susciter les échanges de connaissances, de compétences et expériences notamment dans le domaine du zéro-déchets, de l’alimentation.
–     Faire connaître Lalouet’Coop.
–     Rencontrer les producteurs qui livrent à Lalouet’Coop.

**Conditions pour organiser un atelier :**

* L’organisateur-trice de l’atelier doit être un.e adhérent.e de Lalouet’Coop, mais d’autres non-adhérent.e.s peuvent l’accompagner pour animer l’atelier.
* L’esprit des ateliers est celui d’un partage et d’un échange de pratiques et de savoir-faire dans un esprit bienveillant. Les animateurs ne sont pas en position de « sachant » ou « expert » qui vont dispenser un savoir à des « non-experts », mais des personnes qui partagent leurs connaissances, ou qui permettent à d’autres de les partager, d’échanger.
* Ateliers et tâches : étant donné la charge de travail actuelle pour faire fonctionner le magasin, les adhérents qui animent des ateliers ne peuvent pas être dispensés de leur tâche liée au fonctionnement du magasin. Les ateliers sont une activité volontaire, en plus de cette tâche.
* **Dates et horaires des ateliers** :

– Ils doivent avoir lieu en dehors des dates des réunions des groupes de travail, des réunions de présentation.
Vérifier sur le calendrier

– Ils peuvent avoir lieu lors de l’ouverture du magasin

1. Contraintes matérielles : pour l’instant, l’installation électrique ne permet de faire fonctionner qu’une plaque électrique chauffante.

Par contre, on peut faire fonctionner les 3 machines à coudre du local. Veiller à ne pas laisser le câble rallonge à enrouleur enroulé pendant l’utilisation des machines (le dérouler).

**Etapes pour organiser un atelier :**

1. Choisir une date en fonction de l’agenda sur facebook et la plateforme

2.Contacter Emilie Petitbon pour lui envoyer une demande d’organisation d’atelier, soit en cliquant ci-dessous : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSelAHRHyHpoWfHsrOxai2hG5KM1vcaRea5FVtFwCJRn1b4lZg/viewform> , soit en remplissant le **formulaire disponible au magasin**, (ou à télécharger ici : [Demande de création d’atelier CPLM](http://coopalimstrasbourg.com/wp-content/uploads/2019/03/Demande-de-cr%C3%A9ation-datelier-CPLM.docx) ) à laisser dans une enveloppe au nom de Emilie Petitbon  au local.

3. Pour remplir cette fiche, il faut envisager plusieurs choses :

–      contenu de l’atelier : quelle activité est proposée ?
–      matériel nécessaire,
–      date et horaires début/fin envisagés,
–      nombre maximum de personnes si nécessaire (pour un atelier de lacto-fermentation, par exemple, on a limité à 8 jusqu’à présent ; pour la couture, notez qu’il n’y a que 3 machines à coudre sur place pour l’instant).
–      prix à envisager par atelier, si vous devez réaliser des achats pour cet atelier.
–     si vous n’avez pas les codes de la boite à clé et de l’alarme, veillez à prévoir qu’une personne les connaissant (Anim’Alouet) soit là pour ouvrir puis pour fermer le local si nécessaire. Cette personne peut également vous aider sur le plan logistique pendant l’atelier, si vous ne connaissez pas bien le local et le matériel.

3. Emilie créera un formulaire d’inscription aux ateliers, vous transmettra le lien, ainsi qu’à l’atelier communication.

4. La publicité est lancée : affichage magasin (extérieur/intérieur), site internet (agenda + rubrique ateliers), réseaux sociaux, médias, et mail interne. Si vous avez des photos qui peuvent illustrer l’annonce de votre atelier, envoyez-les à l’atelier communication : communication@lalouetcoop.fr

5. Les inscriptions peuvent se faire :

– au magasin, à la caisse (chèque uniquement).  Voir le *memento* pour cela, sur la même page que cet article.
– en ligne, sur le site internet (rubrique « Ateliers ») ou bien sur Facebook ou d’autres supports médiatiques (« Strasbourg curieux » par exemple).

6. Le jour de l’atelier, prévoyez d’arriver 30 minutes avant le début de l’atelier afin d’être là pour les personnes qui viennent en avance, et de vous assurer que la salle est ouverte et aménagée selon vos besoins. Si personne n’est présent pour assister à l’atelier au moment prévu, veuillez attendre 30 minutes après l’heure de début prévue pour vous assurer qu’il n’y a pas de retardataire.

7. Prenez le temps de bien accueillir les personnes qui assistent à l’atelier, en particulier les non-adhérents, qui ne connaissent bien sûr pas la coopérative.

8. Après l’atelier, veillez à ce que la salle soit propre et rangée.